

# **DURLINSDORF**

**Bulletin d'information n°02/2017 – JUILLET 2017**



## **Sommaire :**

- 1. Le mot du maire**
- 2. Délibérations du conseil municipal**
- 3. Vie du village**
- 4. Félicitations**
- 5. Informations générales**
- 6. Le coin historique**
- 7. Lu pour vous**
- 8. Echo des associations**
- 9. Informations pratiques**



# 1. Le mot du maire

Mesdames, Messieurs,

Notre journée de travail, lancée dans les années 1995 entre Noël et Nouvel an, a fait son temps. Place à présent à la journée citoyenne !

Pour une première celle-ci a été une réussite, je voudrais encore remercier toutes les personnes qui ont trouvé du temps pour se mobiliser pour la cause communale. Cette journée sera reconduite en 2018.

Où en sommes-nous avec nos projets ?

## **Ecole :**

La réunion avec les communes voisines, l'inspectrice d'académie et la conseillère départementale n'a pas été concluante. Chaque commune essaye de garder son école le plus longtemps possible ; les deux RPI qui nous entourent restent sur leur position. Les nouvelles structures RPC (regroupement pédagogique concentré) ne sont pas encore à l'ordre du jour dans notre secteur comme à Ferrette ou Oltingue. Seules les fermetures de classe feront à nouveau bouger les élus.

Suite aux enquêtes auprès de nos parents d'élèves, des réunions avec la CAF et les Foyers Clubs d'Alsace, un périscolaire ne pourra pas être créé par manque d'effectif. Par contre, malgré un nombre d'élèves restreint, la commune mettra en place un restaurant scolaire à la rentrée, celui-ci sera en essai pendant un an.

## **Presbytère :**

Le bâtiment principal est terminé ; 2 logements sont loués. Le caveau est en attente d'une peinture de finition sur la voûte et les murs. Il reste les aménagements extérieurs à terminer (clôture, enrobé de finition) et l'enrochement le long du Grumbach.

## **Lotissement « Les Noisetiers » :**

L'arrêté préfectoral de défrichement est enfin arrivé. Nous pourrions poursuivre le dossier c'est-à-dire le transmettre à la DDT pour consultation et contrôle de la légalité afin d'obtenir le droit de lotir. Je pense qu'en 2018 les travaux pourront débuter.

## **Rosace fibre optique :**

Les réunions et consultations se suivent. L'implantation d'une armoire est prévue rue de la scierie Schweitzer, en contre bas de l'ancienne maison forestière. Une location du terrain sera faite pour les 30 ans à venir.

## **Eglise :**

Les travaux de mises aux normes handicapés vont débuter sous peu, avec l'agrandissement de la porte latérale coté homme et l'enlèvement d'un banc. Nous devons être prêts pour la commémoration du 11 novembre qui aura lieu à Durlinsdorf.

## **Carte communale :**

Le tracé définitif de la révision de la carte communale n'a pas encore été validé. Nous sommes limités en surface et certaines réunions n'ont pas été concluantes pour l'extension de la zone constructible. Une zone d'activité sera prévue à l'ancien dépôt de déchets verts et après l'ancienne maison forestière. Lors de l'enquête publique chacun pourra à nouveau soumettre ses remarques au commissaire enquêteur.

## **Assainissement :**

L'étude avec notre maître d'œuvre IRH avance, on est prêt pour lancer l'avis d'appel à concurrence. Deux marchés seront définis ; l'un concerne la station et l'autre les réseaux. L'ouverture des plis est prévue début octobre. On estime que le montant des subventions allouées sera de l'ordre de 50%. Cet assainissement aura un coût élevé mais les communes de plus de 500 habitants ont l'obligation de se mettre aux normes ; la loi sur l'eau nous interdisant de rejeter l'eau usée dans la nature. Ce sera le prix à payer si nous voulons continuer à nous désaltérer avec de l'eau potable ou apprécier l'eau de nos piscines par ces temps caniculaires. Pensons aussi à l'avenir des générations futures !

Le Fascht im Wasen nous attend à la mi-août, réservez cette date, que la fête commence !

Bonnes vacances à tous.

Le Maire : Christian FUTTERER

## 2. Délibérations du conseil municipal

### Séance du 3 février 2017

Sous la présidence de Mr FUTTERER Christian, Maire

Présents : Mr MEYER Laurent, Mmes GARCIA Christine et BRUETSCH Arlette, adjoints.  
Mmes FREY Sabine, RUETSCH Catherine, SCHWOB Anne  
Mrs BRINGEL Marc, ENDERLIN Stéphane, FROEHLI Jean-Claude, GOEPFERT Thierry,  
KOHLEK Kevin, PFIFFER Dominique, RUETSCH Christian, SCHOLL Georges

#### Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017

Préalablement au vote du budget primitif 2017, la commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016.

Afin de faciliter les dépenses d'investissements sur l'ensemble des budgets (commune et annexe) le conseil municipal autorise M le Maire à liquider les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette avant le vote du budget primitif.

#### Prix du bois de chauffage

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le prix du stère de bois de chauffage pour l'année 2017. Les tarifs seront donc les suivants :

- Bois 3<sup>ème</sup> âge : 40 €
- Bois d'affouage : 45 € jusqu'à 15 stères/famille
- + de 15 stères : 49.50 € TTC

#### Augmentation des loyers pour 2017

Le conseil municipal décide d'appliquer l'augmentation des loyers suivant l'indice de référence des loyers donné par l'INSEE sur l'ensemble de l'année 2016.

BATIMENT	LOCATAIRE	LOYER MENSUEL 2016	LOYER MENSUEL 2017	TOTAL
Maison Foyer	DAUSSON Michèle	444.63 € loyer 25.- € charge (eau)	445.45 € loyer 25.- € charge (eau)	5'345.37
Ecole	LOGETTE Valérie	411.90.- € loyer 85.- € chauffage	412.15 € loyer 85.- € chauffage	4'945.76
Ecole	GARCIA Kévin	510.78- € loyer 85.- € chauffage	511.00 € loyer 85.- € chauffage	6'132.00
<b>GARAGE</b>				
Foyer	ENDERLIN Stéphane	-	26.00 €	312.00
Foyer	WIDOLFF Mathieu	26.- €	26.00 €	312.00
Ancienne Poste	GARCIA Kévin	40.51 €	40.55 €	486.60
<b>Total</b>				<b>17'561.40</b>



### **Projet de M Marc Ruetsch**

M Marc Ruetsch est venu présenter son projet de création d'une centrale béton à l'emplacement de l'ancienne déchetterie.

Une demande de location de terrain est donc demandée pour cet emplacement ainsi qu'une demande de location de terrain se situant juste en dessous de la maison forestière pour un emplacement de stockage de matériaux inertes.

Le conseil municipal passe au vote :

- 1 Abstention
- 3 NON
- 11 OUI

La commune va donc se rapprocher de la DDT de Mulhouse pour demander des informations concernant l'implantation de cette centrale béton.

### **Travaux caveau du presbytère**

Le conseil municipal accepte les devis hors marché pour des travaux du caveau du presbytère.

Il s'agit des devis suivants :

- SE KOERPER Gilbert de DIETWILLER pour des travaux complémentaires suivants : capotage sur la poutre située au-dessus du ruisseau. Montant des travaux : 1'185 € HT
- ETS FUETTERER de WINKEL pour des travaux complémentaires suivants : réalisation d'un enduit à la chaux sur l'ensemble des murs et plafonds voutés pour un montant de 11'881.99 € HT

### **Remplacement des cinémomètres**

Sur proposition de M le Maire les 3 cinémomètres à l'entrée du village venant de Moernach, Mooslargue et Liebsdorf sont à remplacer car défectueux. Le coût de ce remplacement est de 7'495 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal passe au vote qui donne le résultat suivant :

- 4 POUR le remplacement
- 11 CONTRE le remplacement. Plusieurs conseillers ne voient pas l'utilité de cette dépense et l'affichage de vitesse. Les cinémomètres seront donc démontés.

### **Photocopieur pour l'école primaire (maternelle + cours élémentaire)**

Le copieur actuellement en place est hors contrat et d'importantes réparations sont à faire.

Pour cela, deux devis de remplacements sont proposés :

- 1 devis de DYCTAL pour un montant de 3'540 € HT sur une location de 70 €/mois
- STI de Illzach pour un montant de 1'850 € HT sur une location de 100 €/trimestre

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de retenir l'offre de STI de Illzach pour un montant de 1'850 € HT.

Le conseil décide de ne plus acheter les copieurs vu l'évolution rapide du numérique mais décide d'une location ;



## **11 novembre 2017**

C'est à nouveau à Durlinsdorf d'organiser la commémoration de l'armistice de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale 14/18. Par la même occasion nous profiterons de cette journée pour fêter le 60<sup>ème</sup> anniversaire de notre Corps de Sapeurs-Pompiers créée en 1957 et nous fêterons également le 50<sup>ème</sup> anniversaire de notre association des Donneurs de Sang. Le dimanche 12 novembre sera retenu pour ces festivités.

## **Séance du 17 mars 2017**

Sous la présidence de Mr FUTTERER Christian, Maire

Présents : Mme BRUETSCH Arlette, adjoint.

Mmes FREY Sabine, SCHWOB Anne

Mrs BRINGEL Marc, ENDERLIN Stéphane, FROEHLI Jean-Claude, GOEPFERT Thierry, KOHLER Kevin, PFIFFER Dominique, RUETSCH Christian, SCHOLL Georges

Abs : Mmes GARCIA Christine, RUETSCH Catherine, Mr MEYER Laurent

### **Réalisation d'un mur d'enrochement**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser un mur d'enrochement le long de la rivière vers le presbytère.

Pour cela il étudie le devis des ETS EN CER de Roppentzwiller et décide d'effectuer 63 m<sup>2</sup> au prix de 175 € le m<sup>2</sup> soit un montant estimatif de 11025€ HT

### **Indemnité de fonction – Indice brut de la fonction publique**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret n° 2017/85 DU 26 janvier 20174 portant modification du décret n° 85/1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjoints pour une population de + de 500 habitants au taux maximal de 31 % pour le Maire et de 8.25 % pour les adjoints en référence à l'indice terminal de la fonction publique.

### **Désignation d'un membre titulaire et suppléant de la CLECT**

Pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) le conseil municipal désigne, à l'unanimité :

- Titulaire : M FUTTERER Christian, Maire
- Suppléant : M MEYER Laurent, Adjoint

Désignation de deux membres de la commission intercommunale des impôts directs de la communauté de Communes du Sundgau représentant la commune de Durlinsdorf

Le conseil municipal désigne à l'unanimité M FUTTERER Christian, Maire et M MEYER Laurent, Adjoint.

**Motion de soutien au 'Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour les communes fortes et vivantes au service des citoyens' de l'AMF**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV) le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

L'Association des Maire de France et des présidents d'intercommunalité a adopté lors de son Bureau du 26 janvier 2017 un 'Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens' destiné aux candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains.

Par ailleurs, un rassemblement exceptionnel des maires de France avec les candidats à l'élection présidentielle se tiendra le 22 mars 2017.

Une charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités a ainsi été élaborée pour le renforcement des libertés locales qui doivent reposer sur des relations de confiance entre l'Etat et s'appuyer sur 4 principes essentiels.

Principe 1 : garantir la place de communes fortes et vivantes dans une République décentralisée, en respectant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités.

Principe 2 : l'Etat doit reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires et mettre fin à la prolifération et à l'instabilité des normes.

Principe 3 : Etat et collectivités doivent définir et construire ensemble les politiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires.

Principe 4 : un pacte financier doit garantir, pour la durée de la mandature de 2017 à 2022, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des communes et intercommunalités.

Ces principes fondent les 15 engagements demandés par l'AMF aux candidats à l'élection présidentielle pour un véritable contrat de mandature afin de permettre à tous les territoires du pays de porter ensemble une ambition pour la France

**Les 15 engagements attendus des candidats à l'élection présidentielle**

1. Renforcer les communes, piliers de la République décentralisée.  
Forte et vivantes, les communes, disposant de la clause de compétence générale, obéissant aux principes de libre administration et de subsidiarité, et permettant l'accès à un service public local universel, sont les socles des services de proximité, les garantes de la citoyenneté et les premiers investisseurs publics.
2. Conclure un pacte financier actant l'arrêt de la baisse des dotations de l'Etat pour la mandature, dans le cadre d'une loi d'orientation pluriannuelle propre aux collectivités. Ce pacte devra respecter le principe d'autonomie financière, fiscale et de gestion des collectivités et garantir le soutien de l'Etat à l'investissement public local, en particulier du bloc communal.
3. Mettre en œuvre ce pacte financier par une loi de finances annuelle spécifique aux collectivités retraçant l'ensemble des relations budgétaires et fiscales avec l'Etat.
4. Reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires dans la définition et la mise en œuvre des politiques nationales et européennes les concernant (éducation,



santé, mobilités, haut débit et téléphonie, emploi, environnement, culture, sport ..) à commencer par l'élaboration de la trajectoire pluriannuelle des finances publiques transmise à l'Union Européenne.

5. Stabiliser les réformes institutionnelles tout en donnant plus de liberté, de capacité d'initiative et de souplesse aux collectivités. Les organisations territoriales doivent pouvoir être adaptées à la diversité des territoires.
6. Ne plus imposer aux collectivités des dépenses nouvelles sans ressources nouvelles. Quand l'Etat impose des dépenses il doit les financer ou en réduire d'autres à due proportion. Le respect de l'article 40 de la constitution doit être effectif pour les collectivités.
7. Concrétiser des réformes financières majeures, pour plus de justice entre les territoires : une loi spécifique pour réformer la DGF, la modernisation du système fiscal et la refonte des bases : des principes et des modalités d'une juste péréquation témoignant de la solidarité nationales et entre collectivités, et prenant mieux en compte les ressources et les charges réelles.
8. Veiller à l'exercice par l'Etat de des compétences régaliennes, en étroite coordination avec les maires.
9. Stopper la prolifération et l'instabilité normative en améliorant la qualité des textes qui doivent donner plus de liberté aux acteurs locaux, dans le cadre d'objectifs partagés. La simplification est un impératif national.
10. Garantir et moderniser le statut de la fonction publique territoriale. Mieux associer les employeurs publics territoriaux aux décisions concernant les agents.
11. Définir et porter une véritable politique d'aménagement du pays afin d'assurer un égal accès des populations aux services publics, de corriger les inégalités et de garantir des complémentarités entre territoires métropolitains, urbains et ruraux, de métropole comme l'Outre-mer, en veillant aux fragilités grandissantes de certains d'entre eux.
12. Soutenir et accompagner les collectivités dans la transition écologique et énergétique, et amplifier le développement indispensable des transports collectifs et des mobilités innovantes.
13. Garantir rapidement une couverture téléphonique et numérique performante dans tous les territoires.
14. Développer l'intercommunalité, issue des communes, dans le respect du principe de subsidiarité, sur la base d'un projet de territoire et sans transferts de compétence imposés. L'élection au suffrage universel des conseillers communautaires par fléchage communal doit être conservée afin d'assurer la juste représentation des populations et la légitime représentation de chaque commune.
15. Promouvoir la diversité des formes de coopération et de mutualisation adaptées aux différents territoires et faciliter la création volontaire de communes nouvelles.

Sur la base de ces 15 engagements, un contrat de mandature ambitieux doit être négocié avec les associations nationales représentatives d'élus locaux, dans le cadre d'un dialogue impulsé au plus haut niveau de l'Etat. Ce contrat définira des objectifs partagés entre l'Etat et les collectivités locales, avec le pacte financier correspondant.

Le conseil municipal soutient le manifeste de l'AMF.

### **Motion de soutien pour le maintien du centre d'information et d'orientation d'Altkirch**

C'est avec stupéfaction que les parents d'élèves ont appris, lors d'une réunion en novembre 2016, le projet de fermeture et de réorganisation des Centres d'Information et d'Orientation (CIO) du Haut-Rhin, et tout particulièrement l'éventuelle fermeture du Centre d'Altkirch. Particulièrement attachés à ce service public présent dans notre Sundgau, nous souhaiterions le réexamen de sa pérennité sans la Région.

Cette structure géographique bien située au cœur du Sundgau reste idéalement placée pour les usagers car elle est le point de convergence géographique. Fermer le Centre d'Altkirch

obligerait les familles à se déplacer vers Mulhouse ou Saint-Louis. N'oublions pas que la mobilité est directement liée à la géographie pour les familles résidant en milieu rural : certaines parcourent déjà près de 30 kms pour être reçues au CIO d'Altkirch.

Rappelons également que, de par son implantation, le CIO d'Altkirch prend en charge 4813 élèves originaires de 6 collèges et d'un lycée public polyvalent (auxquels s'ajoutent les 394 élèves d'un lycée privé) c'est dire la mission d'envergure qui lui est confiée.

Le public accueilli par les conseillers d'orientation psychologues n'est pas seulement un public en quête d'orientation. En effet, la mission de lutte contre le décrochage scolaire fournit un travail méconnu auprès des jeunes et de leurs familles. Nous sommes persuadés que la proximité de ce lieu de consultation reste un atout majeur de lutte contre le décrochage scolaire.

D'autre part, les adultes en projet de réorientation professionnelle s'adressent également à ce partenaire de choix situé près de chez eux.

Persuadés que le CIO reste un lieu privilégié de rencontres et d'échanges pour la jeunesse de nos collèges et lycées, et qu'il reste un partenaire fondamental dans la réussite de nos enfants puisqu'il interagit avec tous les partenaires éducatifs au service de l'enfant et de son éducation, nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour éviter le départ du CIO d'Altkirch. Cette situation accentuerait le sentiment de 'laisser pour compte' de toute une jeunesse désireuse de progresser à la recherche de son avenir.

### **Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la Fondation du Patrimoine. Le montant de la cotisation est de 75 €.

## **Séance du 12 avril 2017**

Sous la présidence de Mr FUTTERER Christian, Maire

Présents : Mr MEYER Laurent, Mmes GARCIA Christine et BRUETSCH Arlette, adjoints.  
Mmes RUETSCH Catherine, SCHWOB Anne

Mrs ENDERLIN Stéphane, FROEHLI Jean-Claude, GOEPFERT Thierry, KOHLER Kevin,  
PIFFER Dominique,

Abs : Mme FREY Sabine, Mrs BRINGEL Marc, RUETSCH Christian, SCHOLL Georges

### **Vote des 4 taxes**

Le conseil municipal délibère sur l'Etat de Notification des taux d'imposition des 3 taxes locales pour l'année 2017 et DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter le taux de ces différentes taxes.

Les taux des produits sont les suivants :

	<b>Base d'imposition</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit fiscal</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	613 300	12.75 %	78 196 €
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	524 600	3.53 %	18 518 €
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	34 200	27.29 %	9 333 €
<b>TOTAL</b>			<b>106 047 €</b>



### **Compte Administratif 2016 / Commune - Affectation de résultat**

Le conseil municipal prend connaissance des résultats dégagés par le compte administratif 2016 soit :

- Un excédent de 186'763.22 € en section de fonctionnement
- Un excédent de 439'860.55 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte administratif 2016 à l'unanimité des voix et décide d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement de 438'993.36 € de la façon suivante :

- 377'789.27 € à la section de fonctionnement
- 61'204.09 € en section d'investissement

### **Compte administratif 2016 / Budget EAU – Affectation de résultat**

Le conseil municipal prend connaissance des résultats dégagés par le compte administratif 2016 soit :

- Un excédent de 29'322.30 € en section de fonctionnement
- Un déficit de 21'791.81 € à l'article 1068 de la section d'investissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte administratif 2016 à l'unanimité des voix et décide d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement de 70'823.54 € de la façon suivante :

- 48'427.92 € en section de fonctionnement
- 22'395.62 € à l'article 1068 de la section d'investissement

### **Budget primitif 2017 / Commune**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité des voix, le budget primitif 2017 qui s'équilibre à :

- 842'230 € en section de fonctionnement
- 1'891'295 € en section d'investissement

### **Budget primitif 2017 / Services des Eaux**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité des voix, le budget primitif 2016 qui s'équilibre à :

- 125'551 € en section de fonctionnement
- 500'955 € en section d'investissement

## Compte administratif 2016 / Budget 2017

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte administratif 2016 et le budget primitif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

### 1. Fonctionnement

#### a) Dépenses de fonctionnement

	Compte administratif 2016	Budget Primitif 2017	Observations
Charges à caractère général	110 819.89	124 000.00	Fournitures, entretien bâtiments et voiries, études, honoraires, combustibles
Charges du personnel	112 665.23	120 000.00	Salaires et charges
Atténuation de produits	14 206.00	27 500.00	Caisse accident
Charges de gestion courante	46 882.17	47 000.00	Indemnité des élus, service incendie, contribution au regroupement, subventions aux associations, etc...
Charges financières	2 493.26	6 800.00	Intérêts des emprunts
Charges exceptionnelles			
<b>Total intermédiaire</b>	<b>287 066.55</b>	<b>325 300.00</b>	
Opération d'ordre de transfert	26 370.00		
Amortissement subv. Eau 263 700.00€		26 370.00	
Virement à la section d'investissement		607 119.00	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>313 436.55</b>	<b>958 789.00</b>	

#### b) Recettes de fonctionnement

	Compte administratif 2016	Budget Primitif 2017	Observations
Produit de services	180 694.55	270 000.00	Vente de bois, location de la chasse, carrière, etc...
Impôts et taxe	186 911.63	180 000.00	Contributions directes, taxe sur l'électricité, etc...
Dotations, participations	80 160.92	81 000.00	Diverses dotations de l'état
Autres produits de gestion courante	30 847.68	43 000.00	Loyers perçus
Produits financiers	1 597.44		
Produits exceptionnels	19 649.87	7 000.00	
Atténuation de charges	337.68		
<b>Total intermédiaire</b>		<b>581 000.00</b>	
Opération d'ordre de transfert			
Excédents de fonctionnement cumulés		377 789.00	Excédent du compte administratif 2016
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>500 199.77</b>	<b>958 789.00</b>	

Le Budget primitif 2017 présente un autofinancement de :  
 $581\ 000 - 325\ 300 = 255\ 700\text{€}$  en fonctionnement

Le compte administratif 2016 présente un excédent de fonctionnement :

Recettes – Dépenses  
 $500\ 199.77 - 313\ 436.55 = 186\ 763.22\ \text{€}$



## 2. Investissement

### Compte administratif 2016

	Dépenses 2016	Recettes 2016	Observations
Matériel communal	31 033.46		
Presbytère	314 631.49	1 176.68	
Remboursement d'emprunt presbytère	15 000.00		
Electricité/télécom en souterrain ( Rue Cure, Maçons, Temple)	80 949.81	53 080.40	
Lotissement Haselacker (enlèvement souches)	2 336.64		
Rue du Sculpteur Enderlin (suite) + chemins ruraux	168 994.58	58 616.46	
Rue du Sculpteur Enderlin / part Conseil Départemental	68 812.32	17 161.00	
Achat terrain Frances / rue du Temple+ achat terrain Mattler Joseph	56 096.52		
Fond de compensation TVA		57 799.15	
Taxe d'aménagement TA		12 447.04	
Emprunt presbytère		450 000.00	
Opération d'ordre de transfert entre section budget eau		26 370	
Excédent / Déficit d'investissement		501 064.64	
<b>TOTAL</b>	<b>737 854.82</b>	<b>1177 715.37</b>	

Le compte administratif 2016 présente un excédent d'investissement :

Recette – dépenses

$1\,177\,715.37 - 737\,854.82 = 439\,860.55 \text{ €}$

#### Résultat de l'exercice 2016 :

Excédent de fonctionnement + Excédent d'investissement

$186\,763.22 + 439\,860.55 = 626\,623.77 \text{ €}$

**Résultat cumulé au 31.12.2016 : + 377 789.27 €**

## Investissement 2017

	Dépenses	Recettes	Observations
Excédent/Déficit d'investissement	61 204	61 204	
Caution logement	1 000		
Fond de compensation TVA 2014		65 000	
Taxe d'aménagement TA		12 000	
Remboursement d'emprunt presbytère	30 000		
Amortissement subv. Eau (263 700€ sur 10 ans)		26 370	
<b>Bâtiments</b>			
Mairie – Ecole / isolation grenier	2 000		
Foyer du Grumbach	15 000		
Presbytère	225 000	6 000	CD
Atelier, dépôt des pompiers nouvelles portes	40 000		
Eglise / toiture, accès handicapé extérieur/intérieur	70 000	3 000	DETR
Club House ASD accès handicapé extérieur	50 000	28 000	DETR + Subv. parlementaire
Agrandissement hangar déchets verts	8 000		
<b>Voiries</b>			
Rue du Temple	25 000		
Rue du du Moulin	25 000		
Rue des Maçons / Cure gravillons + enrochement Grumbach	40 000		
Télécom électricité souterrain rue de la cure, des Maçons, du Temple	35 000		
Aire de jeux	30 000		
Parking Mattler à coté de l'école	80 000	16 000	Région Est
Mur en « L » rue de Porrentruy / Cure	25 000		
Chemin ruraux et forestier	15 000	38 000	DETR + AF
<b>Divers</b>			
Matériel communal	15 000		
Eclairage public	12 000		
Lotissement Haselacker / Noisetiers (enlèvement souches)	13 000		
<b>Achat / Vente</b>			
Achat forêt privée Baur Joseph parcelle 12	5 000		
Achat trottoir rue de la scierie	7 000		
Achat terrain Hartmann (rue du Moulin)	5 000		
<b>Plans à réaliser</b>			
Révision carte communale TOPOS	20 000		
Dépose permis de lotir lotis.Haselacker	3 000		
<b>Autres</b>			
Dépenses imprévues (7,5% maxi du total)	5 489		
Virement de la section fonctionnement		607 119	
<b>TOTAL</b>	<b>862 693</b>	<b>862 693</b>	

Budget d'investissement 2017 en équilibre (dépenses = recettes)

Matériel Communal :

Mat. Pompiers	2 000
Horizon village	4 500
Divers	<u>8 500</u>
Total	15 000



## Service EAU

### Compte administratif 2016 / Budget 2017

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

#### 1. Fonctionnement

##### a) Dépenses de fonctionnement

	Compte administratif 2016	Budget 2017	Observations
Charges à caractère général	14 608.36	20 000.00	Electricité réservoir, matériel de réparation, frais d'analyse, taxe antipollution
Reversé à l'agence red pollution domestique (0.497€/m3)	10 654.00	12 000.00	
Autres charges		200.00	
Intérêt d'emprunts	6 791.57	6 800.00	
Charges de personnel	4 600.00	4 600.00	Salaires et charges
Charges exceptionnelles	2.02	400.00	Titres annulés
Amortissement du réseau + station	22 840.63	23 000.00	
Virement à la section d'investissement		73 528.00	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>59 496.58</b>	<b>140 528.00</b>	

##### b) Recettes de fonctionnement

	Compte administratif 2016	Budget 2017	Observations
Ventes produits	74 822.42	78 050.00	Vente eau, facturation travaux de branchement
Produits divers	46.46	100.00	Autres produits financiers
Amortissement subvention du réservoir + station	13 950	13 950.00	
Excédent cumulé		48 428.00	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>88 818.88</b>	<b>140 528.00</b>	

Compte administratif 2016

Recettes – Dépenses = Excédent de fonctionnement  
88 818.88 – 59 496.58 = **29 322.30 €**

## 2. Investissement

### c) Dépenses

	Compte administratif 2016	Budget 2017	Observations
Déficit cumulé d'investissement		22 395.00	
Amortissement subvention du réservoir + station	13 950.00	13 950.00	
Remboursement d'emprunt	8 808.19	9 500.00	
Etude assainissement IRH	28 574.44	128 000.00	
Achat terrain pour STEP		50 000.00	
Travaux d'assainissement		300 000.00	
Opération d'équipement	7 240.72	24 078.00	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>58 573.35</b>	<b>547 923.00</b>	

### d) Recettes

	Compte administratif 2016	Budget 2017	Observations
Excédent cumulé de fonctionnement	603.81	22 395.00	
Amortissement réseau + station	22 840.63	23 000.00	
Emprunts pour travaux d'assainissement		340 000.00	
Subvention Agence de l'eau	13 337.10	89 000.00	
Virement d'équilibre du fonctionnement		73 528.00	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>36 781.54</b>	<b>547 923.00</b>	

#### Compte administratif 2016 :

Recette – dépenses = Déficit d'investissement  
 $36\,781.54 - 58\,573.35 = - 21\,791.81 \text{ €}$

#### Résultat de l'exercice 2016 (des 2 sections) :

Excédent de fonctionnement – Déficit d'investissement  
 $29\,322.30 - 21\,791.81 = 7\,530.49 \text{ €}$

#### Résultat de clôture au 31/12/2016 :

$41\,501.24 + 7\,530.49 = 48\,427.92 \text{ €}$



## Finances

### *Emprunts communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017*

#### BUDGET EAU

Intitulé	Année de réalisation	Banque	Durée	Taux en %	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01-01-2016	Annuités à payer	Dont	
								Intérêts	Capital
Emprunt réservoir	2010	BFCM	25	3.27 (01.10.2014)	270'000	220'860.42	15'599.76	6'524.35	9'075.41
<b>TOTAL</b> (en euros)							<b>15'599.76</b>	<b>6'524.35</b>	<b>9'075.41</b>

Intitulé	Année de réalisation	Banque	Durée	Taux en %	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01-01-2016	Annuités à payer	Dont	
								Intérêts	Capital
Emprunt presbytère	2016	CCM HT SUND	15	1.60	450'000	435'000	36'780	6'780	30'000
<b>TOTAL</b> (en euros)							<b>36'780</b>	<b>6'780</b>	<b>30'000</b>

## Séance du 5 mai 2017

Sous la présidence de Mr FUTTERER Christian, Maire

Présents : Mrs MEYER Laurent, Mmes GARCIA Christine et BRUETSCH Arlette, adjoints.  
Mmes SCHWOB Anne, FREY Sabine  
Mrs BRINGEL Marc, ENDERLIN Stephane, FROEHLY J.Claude, KOHLER Kevin, PFIFFER Dominique, SCHOLL Georges  
Abs excusé : M Thierry GOEPFERT  
Procuration :  
M Catherine RUETSCH pour M Jean-Claude FROEHLY  
M Christian RUETSCH pour M Laurent MEYER

### Ordre du jour : étude du projet d'assainissement réalisé par le bureau d'études IRH

Les travaux d'assainissement ont été repris point par point avec le plan à l'appui et vidéo projection afin que chaque conseiller connaisse les différentes opérations, le tracé dans les rues, le diamètre et matériaux des conduites, la longueur ainsi que la profondeur de pose. Chaque opération a été étudiée et les différentes remarques et changements ont été signalés au bureau d'études IRH

Station d'épuration de type rhyosphère par lits plantes de roseaux sera construite sur les terrains de Mr MATTLER Emile et SCHALTENBRAND en cours d'achat.

Station située en face du terrain de football à droite de notre rivière le Grumbach.  
Coût estimatif des travaux de la station 595'151.- € HT.

Station de refoulement principale « Grumbach » située le long du Grumbach en amont de la ferme Kohler

La station de pompage se situe sur la parcelle 137 qui appartient à Mme Gruber. Elle ne souhaite pas le vendre mais souhaite un terrain de la commune en échange.  
Après consultation du conseil M. le maire proposera à Mme Gruber soit un échange soit un achat à 180€ l'are.  
Prix de la station de pompage : 274 936,00 € HT

Station de refoulement rue de l'Etang captant les eaux usées du lotissement les Tilleuls

Située le long du fossé direction Moernach après le lotissement  
Coût de la station : 90 675,00 € HT

Opération 1

Conduite partant du village rue de Dannemarie, pré Ferme Gerster jusqu'à la station de pompage Grumbach  
Conduite fonte Ø 300, longueur 380 m  
Coût de l'opération : 135 093,00 € HT

Opération 2

Rue de Dannemarie, côté Est et rue de Lucelle « conduite mère »  
Un déversoir d'orage sera mis en place rue du temple.  
Cette opération est associée à la mise en place du collecteur « mère » celui sur lequel seront ramifiés l'ensemble des collecteurs des rues annexes.  
Conduite en fonte Ø 300, longueur 645 m  
Coût de l'opération : 460.754,50 € HT

Opération 3

Rue de Dannemarie, côté Ouest  
Un déversoir est prévu au bas de la rue des prés  
Conduite Ø 200 en fonte, longueur 185 m, profondeur jusqu'à 3 m  
Coût de l'opération : 119.162,00 € HT

Opération 4

Rue des fleurs et rue du wasen ouest.  
Conduite branchée sur le réseau mère.  
Conduite Ø 200 en polypropylène, longueur 370 m, profondeur 1.30 à 2 m  
Coût de l'opération : 162.138 ,00 € HT

Opération 5

Rue des maçons  
Conduite Ø 200 en polypropylène, longueur 435 m  
Profondeur : 1m60  
Coût de l'opération : 221.519,50 € HT

Opération 6

Rue des bergers  
Voir pour raccorder la maison de Kohler Nicolas  
Conduite Ø 200 en polypropylène.  
Profondeur : 1m50 à 2m60, longueur 175 m  
Coût de l'opération : 77.337,50 € HT

Opération 7

Rue des boulangers et voir pour une extension vers la rue du moulin.  
Il est prévu de fixer la conduite sous le tablier du pont de la rue des boulangers, proposition qui ne fait pas l'unanimité, nous ferons une proposition pour faire passer la conduite sous la rivière.  
Conduite Ø 200 en polypropylène, longueur 290 m  
Profondeur : 2 m  
Coût de l'opération : 136.326,00 € HT



### Opération 8

Rue de Porrentruy et rue de la chapelle  
Proposition faite de le prolonger le long de la rue de Porrentruy pour raccorder le futur lotissement des noisetiers.  
Ce réseau se connectera au réseau de collecte principal en traversant la rivière.  
Conduite Ø 200 en polypropylène, longueur 760 m  
Conduite Ø 200 en fonte, longueur 150 m  
Profondeur : 2m60  
Coût de l'opération : 483.811,00 € HT

### Opération 9

Rue du chêne et rue du capitaine Lecocq  
Prévoir de revoir les branchements des particuliers  
Conduite Ø 200 en polypropylène, longueur 150 m  
Profondeur : 1m80  
Coût de l'opération : 89.322,00 € HT

### Opération 10

Rue de la cure  
Prévoir de rallonger le réseau pour brancher M. Marc Ruetsch et M. Bangert.  
Un déversoir d'orage est prévu en bas de la rue du Kleeberg.  
Conduite Ø 200 en polypropylène, longueur 150 m  
Profondeur : 2 m  
Coût de l'opération : 170.110,00 € HT

### Opération 11

Rue du wasen  
Conduite Ø 200 en polypropylène, longueur 160 m  
Profondeur : 2 m 50  
Coût de l'opération : 71.725,00 € HT

### Opération 12

Récupération du secteur en amont de la rue du Sculpteur Enderlin  
Création de raccords des différents secteurs sur le séparatif existant du lotissement les Tilleuls  
Prévoir de rallonger le réseau rue de la scierie jusqu'à la maison forestière.  
Conduite Ø 200 en polypropylène, longueur 220 m  
Coût de l'opération : 111.620,00 € HT

### Opération Refoulement 1

Opération de transfert – poste 1 « Grumbach »  
Opération qui contribuera à collecter et transférer le réseau jusqu'à la station via un poste de refoulement placé au point bas de la commune.  
Coût de l'opération : 119.502,00 € HT

### Opération Refoulement 2

Opération de transfert – poste 2 « Etangs »  
Station de pompage placé au point bas du lotissement des Tilleuls.  
Coût de l'opération : 41'072,00 € HT

### Synthèse :

Coût d'investissement de la solution étudiée : 3 404 937,50 € HT  
Echéancier proposé :  
Pour l'année 2017 : Les opérations 1, 2, 3, 4, 5, 6, opération de refoulement 1, opération de refoulement 2, station d'épuration par lits plantés de roseaux. Coût total de cette première tranche : 2.294.539,50 €  
Pour l'année 2018 : Les opérations 7, 8, 9, 10, 11, 12 pour un montant de 1.062.914.00 €

Nous profiterons des travaux pour remplacer les réseaux d'eau pluviale défectueux dans certaines rues.

Le conseil municipal passe au vote du projet assainissement.

14 voix pour avec les deux procurations, 0 voix contre.

Le projet est donc adopté à l'unanimité.

L'ensemble du coût de cet assainissement sont des prix estimatifs. L'opération d'appel d'offre peut donc être lancée et les prix définitifs seront adoptés lors de l'ouverture des plis.

Une simulation du plan de financement sera établi dès connaissance du montant des subventions octroyées par l'Agence de l'Eau

### **Divers**

- Mr le Maire informe le conseil municipal que Mme Saintvoirin Françoise a fait valoir ses droits à la retraite au 31.10.2017.
- Mr le Maire informe le conseil municipal que l'électricité du caveau du presbytère sera à la charge du conseil de fabrique après déduction de la part des parties communes.
- Eglise, le conseil donne son accord pour le changement des fenêtres de la sacristie pour un montant estimé à 1000€.

## **Séance du 20 juin 2017**

Sous la présidence de Mr FUTTERER Christian, Maire

Présents : Mmes GARCIA Christine et BRUETSCH Arlette, adjoints.

Mmes FREY Sabine, RUETSCH Catherine, SCHWOB Anne

Mrs BRINGEL Marc, ENDERLIN Stéphane, FROEHLI Jean-Claude, GOEPFERT Thierry, KOHLER Kevin, PFIFFER Dominique, RUETSCH Christian, SCHOLL Georges

Abs : Mr MEYER Laurent

### **Travaux forestiers**

Le conseil municipal prend connaissance du programme de travaux de l'ONF pour l'année 2017. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer les travaux d'infrastructure d'un montant de 500€ HT ainsi que les travaux sylvicoles d'un montant de 2500€ HT.

### **Achat forêt famille Joseph BAUR**

Le conseil municipal donne son accord pour l'achat d'une forêt appartenant à la famille de M Joseph BAUR pour un montant de 3'101.14€ selon l'estimation effectuée par l'ONF. Cette forêt d'une superficie de 0.1914 ha, cadastrée section 5 parcelle 34, se situe dans la parcelle forestière 12 au lieu-dit « Bux ».

### **Echange de terrain**

Mme Marie GRUBER demeurant à (67) Barembach propriétaire d'une parcelle de terrain en bas de notre village direction Mooslargue avant la ferme Kohler, parcelle choisie par notre bureau d'étude IRH pour notre projet d'assainissement afin d'y implanter une station de pompage avec trop plein relié au Grumbach, a donné son accord pour un échange avec du terrain communal. Le terrain de Mme GRUBER cadastrée en section 3, parcelle 137, d'une superficie de 43 ares sera donc échangée avec du terrain communal cadastré section 6, parcelle 80 d'une superficie de 42,90 ares (à gauche direction Moernach, 2<sup>ème</sup> parcelle après le lotissement des Tilleuls)

Le conseil municipal prend acte de cette décision et donne son accord, à l'unanimité, pour cette vente administrative et régularisation au livre foncier.



## Travaux d'été

Comme les années précédentes le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la création de jobs d'été pour nos jeunes de 17 à 20 ans. Un courrier sera envoyé à l'ensemble des personnes concernées. Le temps de travail sera de 20 heures hebdomadaires et le taux du SMIG en vigueur sera appliqué pour la rémunération.

## Subventions

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner :

- 500€ à la coopérative scolaire pour participation aux frais de voyage de fin d'année.
- 2'000€ à la société de Tir de Durlinsdorf pour l'achat et l'installation de cibles électroniques.

Le coût de rénovation du stand de tir est estimé à 20'000€.

## Acceptations

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte :

- Un chèque / don d'un montant de 5'000€ du conseil de Fabrique de Durlinsdorf pour le remboursement des travaux de rénovation de l'église.
- Un chèque d'un montant de 1'650€ de Groupama Grand Est suite à un sinistre (remplacement des portes du Club House)

## Location des logements du presbytère

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la location des logements du presbytère à :

- Mme PAYA Elisabeth, à compter du 01/05/2017 pour le logement du rez-de-chaussée au prix de 750€ charges comprises (garage + chauffage)
- Mme GOLDSCHMITT Nathalie, à compter du 01/09/2017 pour le logement du 1<sup>er</sup> étage au prix de 730€ charges comprises (garage + chauffage)

L'eau et l'électricité restent à la charge des locataires.

## Création d'un terrain de foot à 5

Actuellement la création d'un terrain en gazon synthétique avec palissade pour le foot à 5, est subventionné par le CNDS (centre national pour le développement du sport) à hauteur de 50% et par la LAFA à hauteur de 30'000€, l'aide total étant plafonnée à 80'000€. Le devis réalisé présente un montant global de 78'710.13€.

Le conseil municipal, en accord avec l'ASD, décide de la création d'un terrain de foot à 5 si la subvention est accordée ; le restant à charge sera réparti à 50/50 entre les 2 parties.

## Périscolaire

Au vu des effectifs inscrits au périscolaire après sondage auprès des parents d'élèves, le conseil municipal décide de ne pas créer un périscolaire faute d'effectif suffisant mais uniquement une restauration qui sera mise en place à la rentrée pour un essai d'un an avec les tarifs suivants :

R= revenu mensuel moyen des parents déterminé sur la base du revenu imposable n-1

Nombre d'enfants	BAREME 1	BAREME 2	BAREME 3	BAREME 4
Famille 1 enfant inscrit	R<1370	1371<R<2000	2001<R<2700	R>2701
Famille 2 enfants inscrits	R<1570	1571<R<2200	2201<R<2900	R>2901
Famille 3 enfants inscrits	R<1800	1801<R<2430	2431<R<3130	R>3131
	B1	B2	B3	B4
Forfait midi (Repas compris)	9.00€	10.00€	10.50€	11.00€

# Qualité de l'eau distribuée en 2016

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2017

### DURLINSDORF

#### ORIGINE DE L'EAU

La commune de DURLINSDORF (525 habitants)<sup>(1)</sup> est alimentée en eau par une source. Ce captage en eau a été déclaré d'utilité publique le 27/01/1976 et dispose de périmètres de protection. L'eau est traitée par ultra filtration et javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au captage, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

8 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.*

- 8 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

- Dureté : 29,7°f (degré français)
- pH : 7,4

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

Eau très dure (très calcaire).  
Eau à l'équilibre.

##### NITRATES

- Teneur moyenne : 12,0 mg/l
- Teneur maximale : 12,0 mg/l

*Limite de qualité : 50 mg/l*

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures: 16,5 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 8,0 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : < 0,1 mg/l

*Références de qualité*  
*Chlorures : 250 mg/l*  
*Sodium : 200 mg/l*  
*Fluor : 1,5 mg/l*

##### PESTICIDES

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

En 2016, l'eau produite et distribuée par la commune de DURLINSDORF est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est  
Département Territorial d'Alsace  
Cité Administrative Gaspard  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest@al.sasce-zs@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest@al.sasce-zs@ars.sante.fr)

03 (0) 3 88 76 79 86 (Haut-Rhin)  
03 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

[www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr)

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



### 3. Vie du village

DURLINSDORF  
20 mai 2017

  
Journée  
Citoyenne



Près de 45 bénévoles ont participé à la première journée citoyenne organisée par la municipalité. Jeunes et moins jeunes se sont activés dans différents ateliers proposés par les conseillers municipaux : travaux de peinture, fleurissement de la commune, nettoyage des fontaines, désherbage, entretien du cimetière et de l'escalier qui mène à l'église... Cette journée a permis de mener à bien différents travaux pour améliorer le cadre de vie et embellir le village. A midi, tous les bénévoles ont partagé un repas offert par la municipalité et préparé par l'atelier "cuisine".

**Un grand "merci" à tous les participants !**

Nous leur donnons d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine ainsi qu'à toutes les bonnes volontés qui veulent nous rejoindre !









**19 juin 2017 Sortie  
scolaire des élèves de  
primaire au  
Jardin des Papillons et  
au Château du Haut-  
Koenigsbourg**





## 25 juin 2017 Remise de médailles de la Reconnaissance Sainte-Cécile aux choristes



A l'occasion de la fête patronale Saints Pierre et Paul, le vicaire épiscopal Hubert Schmitt et le curé Marc Schmitt, secondés par le séminariste Jérémy, ont remis les médailles de la reconnaissance Sainte-Cécile aux choristes des paroisses de Durlinsdorf-Liebsdorf-Mosslargue. Les médaillés de Durlinsdorf sont : Mmes Charlotte BOETSCH, Stéphanie BETSCH et Barbara RUETSCH 30 années, Mme Annie RUCHTY et M Jean-Louis FROEHLI 40 années, Mme Ida GERSTER 50 années.  
Mme Marie-Noëlle RUETSCH a également reçu une médaille pour 30 années de service au sein de la chorale remise par le vicaire épiscopal Hubert SCHMITT et le curé Marc SCMITT quelques heures avant son décès.



## 4. Félicitations

### Grands anniversaires

# 85 ans

La municipalité, ainsi qu'une délégation de la CMDP, a rendu visite à **M Pierre BRINGEL** qui a fêté ses 85 ans.

Né le 20 décembre 1931 à Guewenheim, il a épousé Andrée LEY en 1961. De leur union sont nés 3 enfants Marc, Hubert et Frédérique et 8 petits-enfants ont suivi.

Après son apprentissage effectué chez son oncle à Guewenheim, il a passé son CAP puis son brevet de maîtrise de boucher-charcutier.

En 1959 il a commencé à travailler à la boucherie LEY à Durlinsdorf où il a rencontré celle qui allait devenir son épouse. Avec son aide, il a fait prospérer son entreprise jusqu'en 2007 où il fait valoir ses droits à la retraite.





## 95 ans

La municipalité, ainsi qu'une délégation de la CMDP, a rendu visite à **Mme Marie-Jeanne STERBOUL** qui a fêté ses 95 ans. Née le 29 mars 1922 à Belfort, elle a été élevée par sa tante Elisabeth Maria SCHLICKLIN et a passé son enfance à Durlinsdorf. Parti à Tunis où elle travaillait en tant qu'électroencéphalographiste, elle y a rencontré son futur époux Joseph STERBOUL. Ils se sont mariés à Tunis. Elle a une fille Marie-Joseph née en 1955. Elle a aidé son mari à gérer la clinique chirurgicale, spécialisée dans la surdité, située à Belfort durant de longues années. Elle a eu la douleur de perdre son époux en 2013.



## Ils ont rejoint le cercle des octogénaires

La municipalité, ainsi qu'une délégation de la CMDP, a rendu visite à **Mme RUETSCH Paulette** qui a fêté ses 80 ans. Née le 14 janvier 1937 à Liebsdorf d'une famille d'agriculteur, elle a travaillé durant 9 ans chez Minerva à Porrentruy. Puis elle s'est mariée avec Robert RUETSCH le 31 décembre 1960. De leur union sont nés 4 enfants : Francis, René, Christian et Barbara. Elle a la joie de chérir 6 petits-enfants et 3 arrière-petits-enfants. Elle a eu la douleur de perdre son époux en 1997.





La municipalité, ainsi qu'une délégation de la CMDP, a rendu visite à **M HUBLER Félix** qui a fêté ses 80 ans. Né le 2 février 1937 à Altkirch, il s'est marié en 1963 avec Charlotte Willig. De leur union sont nés 2 enfants Carine et Marie. Il a la joie de chérir 3 petits-enfants. A l'âge de 14 ans il a commencé à travailler chez Schouller à Courtavon où il fabriquait des boîtiers de montre. A 18 ans il a commencé sa carrière professionnelle à Peugeot Mulhouse où il est resté jusqu'à sa pré-retraite. Il était également maire de Durlinsdorf durant 18 ans de 1971 à 1989.





La municipalité, ainsi qu'une délégation de la CMDP, a rendu visite à **Mme BRUETSCH Georgette** qui a fêté ses 80 ans.

Née le 22 avril 1937 à Oberlarg, elle s'est mariée le 27 août 1963 avec Bruetsch Raymond. De leur union est né 1 enfant Alain. Elle a la joie de chérir 3 petits-enfants et 1 arrière petit-fils.

A l'âge de 15 ans elle a commencé à travailler chez Minerva à Porrentruy puis à la filature de Alle où elle y est restée durant 46 années.



**Joyeux anniversaire et meilleurs vœux à tous !**

## 5. Informations générales



Fami emploi 68, service de l'association APALIB, assure depuis 25 ans grâce à son service mandataire, une prestation administrative permettant aux particuliers – employeurs d'employer en toute sécurité un salarié pour réaliser **des missions de ménage, repassage, aide à la personne, garde d'enfants et petits travaux.**

Fami Emploi 68, vous propose différents modes d'intervention avec ses formules Employeur ou Clé en main.

Dans le cadre des formules Employeur, notre équipe vous accompagne dans votre rôle de particulier-employeur, tout au long de votre relation avec votre employé(e). Les forfaits disponibles dans cette formule vous proposent d'intervenir de façon ponctuelle pour recruter et/ou rédiger le contrat de travail de votre employé(e) à votre place.

Si vous choisissez la formule Clé en main, Fami Emploi 68 s'occupe de tout : du recrutement, à la mise en œuvre du service sans oublier le remplacement de votre intervenant(e) en cas d'absence (congrés payés, formation, maladie).

A vous de choisir ce qui vous convient le mieux !

Pour plus d'informations : Fami Emploi 68 vous accueille du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 au 03 -89-32-78-68 ou [www.famiemploi68.org](http://www.famiemploi68.org)





## Quête contre le cancer

Le résultat de la quête pour la ligue contre le cancer, organisée par le Comité Départemental du Haut-Rhin s'élève à 1 020 € dans notre commune.

### A.P.E.I. de Hirsingue

Association de Parents et amis de Personnes Handicapées Mentales.

## Opération Brioches 2017

Avec autorisation préfectorale

Une vente de brioches est organisée dans votre village  
Le produit de la vente des brioches sera affecté à la poursuite du projet « Humanisation » du bâtiment, Jean CUNY.

**Veillez réserver un bon accueil aux personnes de votre village qui passeront du :  
Mardi 5 au dimanche 10 septembre 2017**



Pour vous proposer des brioches  
**D'avance merci**

Ce logo est apposé sur l'emballage de chaque brioche et vous certifie que votre don est bien destiné au profit des Handicapées Mentales

## Association Vita-Mine

La saison se termine et nous pensons déjà à la reprise des séances de gym ! Pour la saison 2017-2018 on va démarrer les séances le jeudi 7 septembre et ceci tous le jeudi soir de 20h à 21h (horsmis les vacances scolaires) dans la salle du préau de l'école maternelle, rue du Château à Ferrette.  
Les séances sont assurées par Joëlle, animatrice diplômée.



Vita-Mine vous offre la possibilité de venir tester votre premier cours gratuitement et pour chaque nouvelle inscription vous offre un cadeau de bienvenue.

Pensez à emmener votre tapis de sol.

Renseignements complémentaires sur place ou :

Tél. 06.75.69.09.52  
Tél. 03.89.40.42.72



# **Parlons de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées**

## **Projection débat**

A l'occasion de la journée mondiale de la maladie d'Alzheimer et de la journée nationale des aidants le Conseil départemental du Haut-Rhin, la MAIA Trois Pays - Sundgau et l'association Georges Allimann-Zwiller organisent une projection débat le

**Vendredi 15 septembre 2017 de 16 H A 19 H  
A l'accueil de jour G. Allimann-Zwiller  
Domaine du Doppelsburg  
68560 HIRSINGUE**

La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées :

Qu'en est-il de ces maladies ?

Quelles en sont les manifestations ?

Existe-t-il des traitements ?

Quelles sont les aides existantes ?

Autant de questions auxquelles cette manifestation tentera d'apporter des réponses.

Avec des extraits du documentaire « Vivre avec la maladie d'Alzheimer » vous découvrirez le quotidien de deux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de leurs aidants.

Les Docteurs Anne BLONDE, médecin généraliste et Sophie SCHNEBELEN, médecin gériatre du GHRMSA développeront le processus de cette maladie. Le débat qui suivra permettra un échange entre la salle et les professionnels présents.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le secrétariat de la MAIA Trois Pays-Sundgau au 03-68-35-68-08 ou par mail : [maia3ps@haut-rhin.fr](mailto:maia3ps@haut-rhin.fr)

### **Seuil de recours à un architecte**

Le décret n° 2016-1738 fixe à 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher le seuil au-delà duquel les personnes physiques sont tenues de recourir à un architecte lorsqu'elles édifient ou modifient des constructions, à l'exception des constructions à usage agricole. Ce nouveau seuil s'applique aux demandes de permis de construire déposées à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.



# le permis de conduire à portée de clic !

## L'État simplifie mes démarches

- Je peux désormais effectuer mes démarches liées au permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture.
- Je rassemble les pièces justificatives. J'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».
- Je me rends sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- Je crée un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne ».
- En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne. En cas de vol, je dois me rendre dans un service de police ou de gendarmerie.
- En cas de vol et de perte, j'effectue également mon achat de timbre fiscal en ligne.
- Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
- Je reçois mon permis de conduire à mon domicile.

Je peux me faire accompagner par mon école de conduite et par le médiateur du point numérique présent dans chaque préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

Attention, certaines procédures ne sont pas encore dématérialisées et nécessitent de se rendre en préfecture. Il s'agit des cas :

- d'inscription au permis après annulation ou invalidation ;
- de demande de relevé intégral d'information de mon permis à points ;
- de demande de permis internationaux (Informations valables jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2017).

Pour toute information :  
[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)





## COMMENT FAIRE QUAND CERTAINS GESTES QUOTIDIENS DEVIENNENT COMPLIQUÉS À RÉALISER ?

Une maladie, un handicap, le mal de dos, la perte d'équilibre ou, plus couramment, l'avancée en âge, peuvent rendre les gestes du quotidien plus difficiles, plus lents. Si l'un de vos proches ou vous-même avez du mal à faire votre ménage, cuisiner, vous apprêter le matin, faire vos courses... des services d'aide et de soins à domicile peuvent être mis en place rapidement et simplement, selon votre situation.

### À QUI FAIRE APPEL ?

Association à but non lucratif et reconnue d'utilité publique, APAMAD est le partenaire aide et soins à domicile des haut-rhinois depuis 70 ans.

Qualifiés et régulièrement formés, les salariés interviennent sur tout le département 7j/7 et 24h/24.

Parce que chacun de nous souhaite conserver le plaisir et la fierté de faire les choses, les intervenants d'APAMAD accompagnent discrètement chaque personne, encourageant le moindre geste, pour stimuler et préserver les capacités.



**apamad**  
À vos côtés chaque jour

La compétence  
crée la confiance.

Posez toutes vos questions sur l'aide à domicile, gratuitement et sans engagement ! APAMAD vous apporte les conseils qui répondent à votre situation personnelle et étudie vos possibilités d'aides financières.

[www.apamad.fr](http://www.apamad.fr)  
03 89 32 78 78

Crédit ou  
réduction  
d'impôts\*

\* Selon législation en vigueur



Réseau APA  
À vos côtés depuis 1947

# ACCORD 68

Service d'aide aux victimes d'infraction pénale, habilité par le  
Ministère de la Justice.

## Vous êtes victime d'une infraction pénale?

- Violence volontaire
- Violence familiale
- Menaces
- Non représentation d'enfant
- Cambriolage
- Agression sexuelle
- ...
- Dégradation
- Accident
- Abandon de famille
- Escroquerie
- Viol
- Abus de confiance
- Vol

## Service d'Aide aux Victimes

12 rue du Chêne  
BP3265  
68065 MULHOUSE Cedex  
☎ 03.89.56.28.88  
☎ 03.89.56.59.40  
✉ info@accord68.org  
🌐 www.accord68.org



## Nos missions :

- ◆ Vous apporter **une écoute et un soutien**
- ◆ Vous **informer** sur le fonctionnement de l'institution judiciaire, les procédures, l'existence des systèmes d'indemnisation
- ◆ Vous **accompagner** dans vos démarches tout au long de la procédure pénale
- ◆ Vous **orienter** vers des services spécialisés (avocat, huissier, etc.)

Accompagnement par une équipe de salariés formés à l'aide  
aux victimes d'infractions pénales.

**Ce service est gratuit et confidentiel.**



**Vous êtes ou avez été victime de violences conjugales ?**

**ACCORD68**

**Vous craignez ou subissez des représailles depuis votre séparation, vous êtes en situation de danger ?**

**Votre ex-conjoint, concubin ne respecte pas son interdiction d'entrer en contact ?**



Dispositif  
Téléphone Grave Danger

### **C'est quoi ?**

Le Téléphone Grave Danger est un dispositif de protection face à un danger immédiat : **24h/24 - 7j/7** (attribué sur décision du procureur de la République)

### **Pour qui ?**

Une Femme  
Victime de violences conjugales et/ou viol  
Séparée de l'auteur  
Bénéficiant d'une interdiction d'entrer en contact  
En situation de grand danger

### **Comment en faire la demande ?**

En contactant l'association ACCORD68 afin de fixer un entretien d'évaluation de votre situation

*Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'association ACCORD68, association d'aide aux victimes d'infractions pénales habilitée par le Ministère de la Justice :*

- Par téléphone au : 03.89.56.28.88 ou 06.86.68.50.16
- Par mail à l'adresse : [info@accord68.org](mailto:info@accord68.org)
- Au secrétariat de l'association : 12 rue du chêne, 68100 MULHOUSE



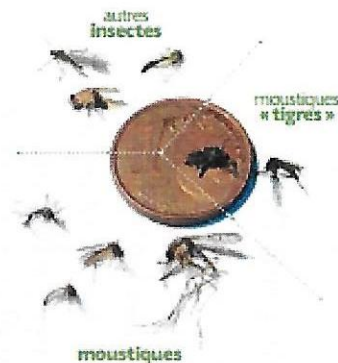
**AGISSEZ AVANT D'ÊTRE PIQUÉ!**  
ÉLIMINEZ L'EAU STAGNANTE!



**Pour une lutte efficace, adoptez les bons gestes**

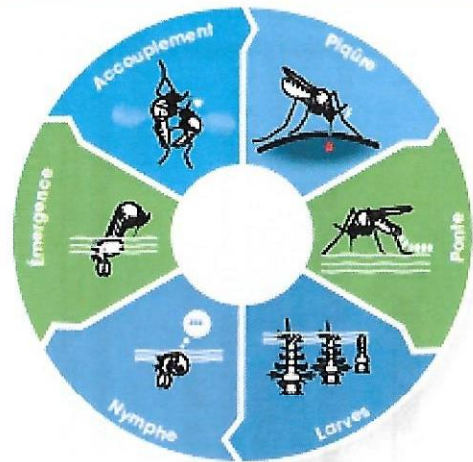
Conseil départemental  
**Haut-Rhin**

TOUS LES INSECTES QUI VOLENT NE SONT PAS DES MOUSTIQUES!



Les moustiques ont un organe piqueur et font généralement moins d'1 cm. Ils sont de couleur allant du brun au noir et présentent souvent des taches ou des anneaux clairs.

**Cycle de vie du moustique**



*Dans des conditions optimales, le cycle peut être réalisé en moins de 7 jours*

Avant de voler et de piquer, les moustiques se développent dans l'eau, sous forme de larves. C'est à ce moment qu'il faut agir, avant l'émergence.

Dans les marais, les fossés, les zones inondables et sur le domaine public, des traitements sont réalisés par la Brigade Verte, à l'aide d'un larvicide d'origine biologique.

**Chez soi, c'est à chacun de faire le nécessaire, en supprimant systématiquement l'eau.**

**Aedes albopictus**  
ou « moustique tigre »

Originnaire d'Asie, ce moustique est avant tout nuisant et pique durant la journée.

De très petite taille, le moustique tigre est plus petit qu'une pièce d'un centime d'euro.

Il est noir, présente une bande blanche sur le dos et la tête, des taches blanches sur le corps et les pattes.

Il peut transmettre certaines maladies comme la dengue ou le chikungunya.



Pour signaler la présence de ce moustique, ou simplement pour vous informer:  
**[www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr)**



**BRIGADE VERTE DU HAUT-RHIN**  
Service de démoutication  
82 rue Mal. de Lattre de Tassigny  
68360 SOULTZ  
Tel.: +33 3 89 74 90 ou +33 3 89 74 8404  
Fax: +33 3 89 74 6679  
operationmoustiques@wanadoo.fr  
[www.brigade-verte.fr/demoutication](http://www.brigade-verte.fr/demoutication)



## VIDEZ

1 FOIS PAR SEMAINE

- Coupelles et soucoupes sous les pots de fleurs
- Gamelles, abreuvoirs pour animaux
- Bâches couvrant le mobilier de jardin, la piscine ou le tas de bois
- Pots, seaux, réceptacles divers

## ENTRETENEZ

- Gouttières, rigoles et chenaux (curage)
- Pièges à sable, bondes d'évacuation

## RANGEZ

À L'ABRI DE LA PLUIE

- Jouets d'enfant
- Brouettes
- Seaux, arrosoirs
- Poubelles

PAS D'EAU STAGNANTE,



PAS DE MOUSTIQUE!

## COUVREZ HERMÉTIQUEMENT

- Récupérateurs d'eau
- Fûts, tonneaux

## JETEZ\*

- Déchets
- Pneus
- Bâches

\* en déchetterie

## CRÉEZ...

...un équilibre dans le bassin d'agrément pour favoriser la constitution d'un écosystème riche et stable.

Des prédateurs naturels (autres insectes, batraciens ou poissons) mangent les larves de moustique.



## 6. Le coin historique

Croix du Riberain rénovée en 1998 déjà 19 ans !

### Durlinsdorf : nouvelle croix

*A l'abandon depuis des années, un calvaire centenaire a été restauré par une équipe de bénévoles.*



**Le curé Zimmermann a béni le calvaire restauré. Avec lui, MM. Kohler et Mattler, principaux acteurs de cette rénovation.**  
(Photo « L'ALSACE » - P. F.)

Après l'office dominical, de nombreux fidèles de Durlinsdorf se sont rendus au calvaire situé sur la départementale 7 bis, entre le village et le terrain de football. Là, en présence du maire Christian Fütterer et de la chorale paroissiale, le curé Raymond Zimmermann a procédé à la bénédiction du monument entièrement restauré par les soins de quelques bénévoles.

René Kohler, qui est à l'origine de cette rénovation expliquait : « A la dernière fête des personnes âgées, nous avons vu des photos de René Mattler qui montraient ce calvaire en mauvais état. Un peu plus tard, connaissant

ses talents pour le travail du bois, je suis allé le voir pour lui proposer de commencer sa restauration... »

Finalement les bonnes volontés n'ont pas manqué : René Kohler et sa famille se sont occupés du socle et de la clôture du calvaire, René Mattler a refait à neuf toutes les parties en bois du monument, et Corinne Mattler s'est occupée de repeindre le Christ.

L'opération a pu être menée grâce au concours des carrières Ruetsch de Durlinsdorf qui ont offert les matériaux pour aménager l'accès au calvaire et à la société Kohler de Mooslargue qui a mis à disposition le bois nécessaire.

On ne connaît pas précisément

l'origine de ce calvaire, ni sa raison d'être. Sa présence, au bord de la route, peut s'expliquer par un accident survenu autrefois mais le calvaire, depuis bien longtemps, ne portait ni date, ni plaque et peut-être n'en a-t-il jamais porté. Il est situé sur un terrain qui appartenait autrefois à Justin Dietlin, mais qui est devenu terrain communal avec le remembrement de 1971.

On se souvient juste à Durlinsdorf que le calvaire avait été rénové en 1929 et inauguré le jour du « Hagelfirtig » (littéralement, le jour férié de la grêle) par le curé Dietlin : « La population s'était rendue à Mooslargue pour les rogations et

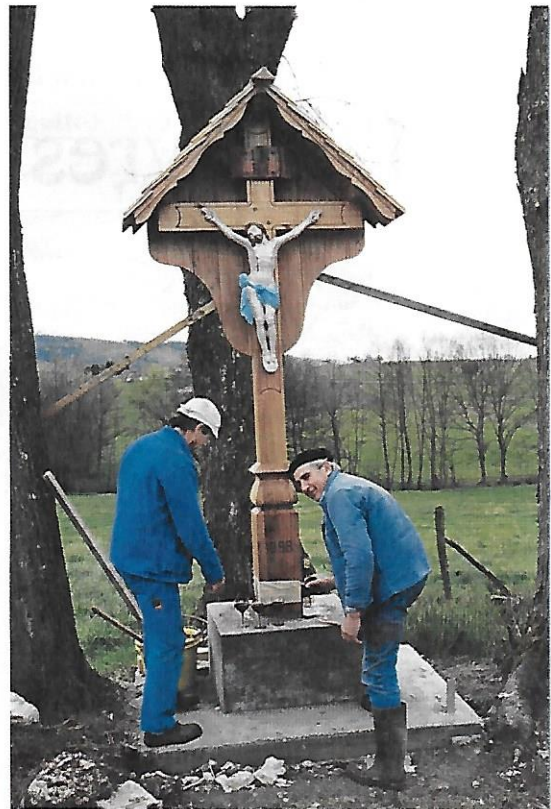
c'est au retour que le calvaire a été inauguré ».

Les rogations sont des prières publiques, accompagnées de processions, dans les trois jours qui précèdent l'assomption. Elles étaient destinées à attirer la protection divine sur le bétail, les récoltes et les travaux des champs.

A Durlinsdorf, ce « Hagelfirtig » fut institué après une violente tempête de grêle qui détruisit l'ensemble des récoltes, à une époque où les assurances pour ce genre de dégâts n'existaient pas. L'ampleur du sinistre fut tel qu'il marqua longtemps la mémoire collective.

P. F.





*KOHLER René, MATTLER René et sa fille Valérie trinquent à la santé de la croix rénoverée !*

On ne connaît pas précisément l'origine de ce calvaire, ni sa raison d'être. Sa présence, au bord de la route, peut s'expliquer par un accident survenu autrefois mais le calvaire, depuis bien longtemps, ne portait ni date, ni plaque et peut-être n'en a-t-il jamais porté. Il est situé sur un terrain qui appartenait autrefois à Justin Dietlin, mais qui est devenu terrain communal avec le remembrement de 1971. On se souvient juste à Durlinsdorf que le calvaire avait été rénové en 1929 et inauguré le jour du «Hagelfirtig » (littéralement, le jour férié de la grêle) par le curé Dietlin :« La population s'était rendue à Mooslargue pour les rogations et c'est au retour que le calvaire a été inauguré ». Les rogations sont des prières publiques, accompagnées de processions, dans les trois jours qui précèdent l'assomption. Elles étaient destinées à attirer la protection divine sur le bétail, les récoltes et les travaux des champs. A Durlinsdorf, ce « Hagelfirtig » fut institué après une violente tempête de grêle qui détruisit l'ensemble des récoltes, à une époque où les assurances pour ce genre de dégâts n'existaient pas. L'ampleur du sinistre fut tel qu'il marqua longtemps la mémoire collective.

Le toit de ce calvaire vient d'être rénové ce printemps par les mêmes personnes qu'en 1998.

Qui s'en occupera dans 20 ans c'est-à-dire en 2037 ?



## 7. Lu pour vous

Journal L'Alsace – 12 juin 2017

# Les livres font un carton



*Les livres d'occasion vendus à la bourse aux livres, sous chapiteau, ont rencontré un vif succès. Photo L'Alsace/Sébastien Spitaleri*

Organisée par la toute jeune association culturelle et de loisirs de Durlinsdorf (ACLD), présidée par Anne Schwob, la troisième édition de la foire et bourse aux livres a tenu ses promesses, ce week-end.

Durlinsdorf, coquet village du Jura alsacien de quelque 500 habitants, a reçu du beau monde ce week-end : en tout, près de 50 auteurs sont venus d'Alsace, voire de plus loin encore, pour dédicacer leurs livres au foyer du Grumbach, à l'invitation de Sandrine Kauffmann.

Membre (hyper) actif de l'association culturelle et de loisirs qui organise désormais ce rendez-vous littéraire, Sandrine Kauffmann sait y faire pour convaincre les auteurs de passer le deuxième week-end de juin à Durlinsdorf. « J'y vais au culot, rigole-t-elle. Des auteurs y trouvent leur compte. Et beaucoup viennent par amitié, même s'ils vendent peu de livres... » En effet, aux dires des intéressés eux-mêmes, « c'était très calme » samedi et hier matin. Mais faute d'écouler des ouvrages, ils avaient tout loisir de discuter avec leurs pairs et d'échanger avec le public. C'est sous les chapiteaux, à l'extérieur, que l'affluence était la plus forte : les visiteurs étaient nombreux à chercher la perle rare parmi les ouvrages d'occasion vendus par des particuliers ou des professionnels. Cette bourse aux livres est incontestablement l'un des atouts de la manifestation. Une manifestation ponctuée, cette année, par des animations pour enfants, assurée par différentes intervenantes, dont Elitza Dimitrova, éditrice de livres issus du folklore bulgare, son pays d'origine. Elle a notamment organisé un jeu de pistes pour inciter les enfants à aimer les livres. Installée à Michelbach-le-Bas, la jeune femme en a profité pour présenter sa magnifique collection d'albums pour la jeunesse, écrits par des auteurs bulgares et illustrés par des artistes français. Enfin, n'oublions pas l'autre succès de la manifestation : la restauration. En particulier, le stand de pâtisserie où d'appétissants gâteaux (fraisiers, tiramisus, forêts noires...) ont régalé les visiteurs. Par Anne Ducellier



# Ball-trap de la fête des pères



*Photo l'Alsace*

*Sur la photo (sans parler politique !)*

*A l'extrême gauche : le président Denis FELLMANN*

*A l'extrême droite : le vice-président Francis RUETSCH*

Comme chaque année, le président du club de tir de Durlinsdorf, Denis Fellmann, et son comité ont organisé le concours de tir de la fête des pères au stand de tir de la carrière à Durlinsdorf. Fort de 100 membres, le club est très actif et gère au mieux les petites installations du club. Classement de la journée : 1er Adrien Sother, 2e Christophe Walker, 3e Christophe Romero, 4e André Keller, 5e Didier Kistler. Coupe de la fête des pères : Didier Kistler.



# Trier le bétail de manière sportive

Mode de vie dans certaines régions d'élevage des États-Unis, le Ranch sorting, le Cattle penning et le Team penning sont devenus des disciplines sportives à part entière, avec leurs championnats respectifs, comme ce week-end à Durlinsdorf.



*Dans le Ranch sorting, il faut extraire un animal numéroté d'un troupeau pour le diriger vers un autre enclos. Photo L'Alsace/Luc Stemmelin*

La deuxième manche du championnat d'Alsace vient de se dérouler à Durlinsdorf, au sein de l'espace de la Delta Farm de Jean-Claude Dolfus et de l'association Western Evasion dont il est le président. Une trentaine de bénévoles a ainsi été aux petits soins des équipes suisses et françaises inscrites.

## 60 équipes en lice

Plus de soixante équipes ont évolué dans l'espace du ranch sorting d'une part, du team et cattle penning d'autre part. Cent dix bovins étaient également réunis pour l'occasion. **« C'est une des particularités, ici à Durlinsdorf. Nous avons assez de bovins pour proposer un troupeau particulier pour chaque discipline, ce qui permet d'enchaîner les épreuves rapidement, sans temps d'attente pour constituer les troupeaux »**, explique Jean-Claude Dolfus.

**« Le ranch sorting, un sport d'avenir »**

L'autre particularité, c'est l'accueil très convivial que la Delta Farm réserve aux cavaliers sportifs, avec repas, musiques et ambiance garantie. **« Les cattle et team penning ne sont pas reconnus par la Fédération française d'équitation, par contre le ranch sorting est en pleine expansion et des associations voient le jour. C'est un sport d'avenir. D'ici l'automne, nous proposerons aussi une nouvelle discipline, très prisée en Suisse, nous avons mis en place les infrastructures et commencerons les entraînements dès que possible. Il est important de proposer de nouvelles manières de pratiquer l'équitation pour varier les sports équestres et intéresser de nouveaux et jeunes cavaliers à notre univers »**, ajoute le président qui est aussi cavalier. Rendez-vous à l'automne donc, pour la présentation de cette nouvelle discipline équestre.



## DURLINSDORF-LIEBSDORF-MOOSLARGUE

# Pluie de médailles



A l'occasion de la fête patronale Saints-Pierre-et-Paul de Durlinsdorf, le vicaire épiscopal, le chanoine Hubert Schmitt secondé par la curé Marc Schmitt et le séminariste Jérémy ont remis 33 médailles de la reconnaissance Sainte-Cécile aux choristes méritants des paroisses de Durlinsdorf-Liebsdorf et Mooslargue. La messe festive a été rythmée aux sons de la guitare de Patrick Wolfer, de l'accordéon d'Anne-Marie Schmitt et du synthé de Jean-Louis Froehly, directeur et organiste de Durlinsdorf. Cette formation a été dirigée par Christian Froehly, directeur et organiste de Liebsdorf. Après l'office, les choristes et leur conjoint se sont retrouvés pour le verre de l'amitié et un repas convivial à la ferme du Grumbach. **Par Clément Heinis**

### Les médaillés

Liebsdorf : Raymond Meyer 13 années, Danielle Decker 15, Christian Hans 16, Anne-Marie Schmitt 17, Roland Schmitt 17, Béatrice Dec 20, Monique Froehly 22, Bernard Schmitt 31, Marguerite Schlicklin 37, Marie-Christine Schmitt 38, Patrick Wolfer 40, Christian Froehly 41, Bernard Gur 65, Albertine Fischer 70, Paulette Froehly 72, Germaine Maurer 74. Durlinsdorf : Charlotte Boetsch 30 années, Stéphanie Betsch 30, Barbara Ruesth 30, Marie-Noëlle Ruetsch 30, Annie Ruchty 40, Jean-Louis Froehly 40, Ida Gerster 50. Mooslargue : Béatrice Rocklin 20 années, Céline Mosser 25, Marie-Jeanne Boeglin 25, Marc Peter 40, Didier Peter 40, Bernadette Wolfer 40, Nicole Deveille 40, Gilbert Deveille 55, Jean-Paul Buecher 60, Gaby Dangel 82.



## 8. Echo des associations

### Prochains rendez-vous



## Fascht em Wasen 19 – 20 août 2017

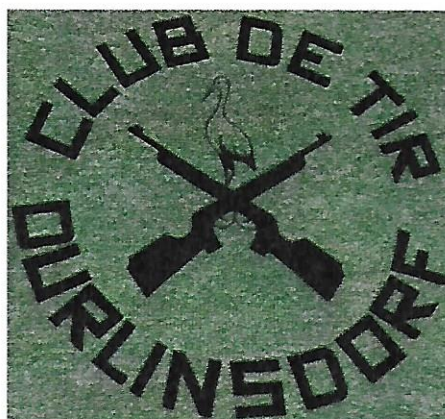
### ➤ Samedi 19 août 2017

- Donneurs de sang (bœuf gros sel),
- ASD (Fleischschnackas, salade)
- Amicale des Sapeurs Pompiers (Jambon chaud-frites-salade ou tartes flambées)
- Bal en plein air avec le DJ Spencer

Samedi et dimanche : auto-tamponneuses, manège, tir à la carabine...

### ➤ Dimanche 20 août 2017

- Dès 7h débutera le traditionnel marché aux puces qui fera le bonheur de nombreux chineurs.
- Apéritif concert avec la Gugga music Bock 'son, la journée sera animée par Ocarina, venez à la rencontre du sculpteur sur bois, des Vieux Pistons du Sundgau...et à 16h le traditionnel tir à la corde.
- Restauration à midi avec les associations (idem que la soirée du samedi)
- Stand boisson avec la société de tir



- Le **CLUB DE TIR** organise sa journée « Tir pour tous » le 3 **septembre 2017** de 9h à 18h.  
Restauration sur place.  
Réservation pour les repas au 06-36-17-55-80





# FÊTE RUES

## MARCHÉ AUX PUCES

# 20 août

# 16<sup>ème</sup> "Fascht em Wasen"

# DURLINSDORF



**ANIMATIONS - RESTAURATION - GUINQUETTES - FANFARES - GUGGAMUSIK - MANEGES ENFANTS  
DEMONSTRATIONS - EXPOSITIONS - COLLECTIONNEURS**

Formulaire d'inscription à retourner à : SCHWOB Jean-Marie - 16 rue de la chapelle- 68480 Durlinsdorf  
☎ 03.89.40.84.59 (fascht.em.wasen@gmail.com) accompagné d'un chèque de 11 € pour les particuliers et de 14 € pour les commerçants libellé à l'ordre du Fascht em Wasen. Réservation d'un emplacement de 5 mètres pour le stand et un emplacement pour la voiture pour une arrivée avant 7h30.

### Pour les particuliers

#### ATTESTATION

Je soussigné(e)

NOM : ..... Prénom : .....

RUE : .....

CP : ..... VILLE : .....

☎ ..... Date(s) de naissance : .....

Titulaire de la pièce d'identité (renseignement obligatoire):

Nature et N° : .....

Déposé par : .....

Le : ..... Immatriculation du véhicule : .....

Exposant du marché aux puces se déroulant le 20 août 2017 à Durlinsdorf  
Déclare sur l'honneur : - Ne pas être commerçant(e) - Ne vendre que des objets personnels et usagés - Ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation. Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

Fait à : ..... le : ..... 2017

Signature :

### Pour les commerçants

#### INSCRIPTION

Raison sociale : .....

.....

Rue : .....

CP : ..... VILLE : .....

☎ .....

N° SIRET : .....

Immatriculation du véhicule : .....

Fait à : ..... le : ..... 2017

Signature et/ou cachet commercial :

**Exemple d'inscription :**  
Toute personne participant au marché ou commerçant des professions assimilées ou exerçant des activités, vendant les dispositions et réglementant le vente ou l'échange de ses biens, objets mobiliers est possible des sanctions prévues aux articles L215-0 à L215-6, R 610 et R 611-0 à R 613-7 du Nouveau Code Pénal.  
Toute personne participant à un marché aux puces les dimanches ou jours fériés, ou célébrations aux dispositions des articles 414, 416, 420 et suivants du Code Local des Professions (jus de 20 juillet 1990) et des articles précédents pour ses applications doit l'unité, est possible des sanctions prévues en son article 180. Toute personne se tenant au bureau d'habitation ou ayant encore sciemment aux services d'un habitant d'habitation est possible des sanctions prévues aux articles L 642-0 à L 642-6 du Code de Travail. Imprimé par l'association





BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE

Artisans d'Alsace

Reiki

Céramique

Photographie

Objets en bois

Bijoux en origami

Cosmétiques naturels

Créations textiles enfants

& Ateliers découverte

du 1er juillet  
au 27 août 2017

Samedi & Dimanche  
14h-18h

Plan d'eau de Courtavon - 68480 COURTAVON

- Programme des ateliers découverte
- Ouvertures exceptionnelles
- Plan de photos
- Informations pratiques
- Contact





Les Mattagumber vous invitent à leur **nouveau festival**

# MATTA FEST'

une scène au bord de l'eau

Concerts

Théâtre

Danse - Magie

Hypnose

Arts du cirque

Spectacle enfants

Ateliers

**10-11-12**

**13-14 août**

AVEC

**LA CAMELOTE (EX-FRELOTS)**

**ANTHONY LE MAGICIEN**

**LA POUPÉE DU LOUP**

**COMPAGNIE MICH'MIN**

**ALOÏS MAIRE HYPNOTISEUR**

**DUO INTEMPOREL**

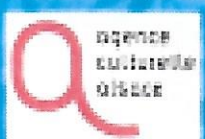
**ENATTENDANSE**

**DUO RÉMY-ZAÏTI**

**TRIO PIMATO**

**FÉNYX ...**

Programme  
détaillé  
à venir !



AU  
**PLAN D'EAU**  
DE **COURTAVON**

entrée libre - gradins - chapeau  
buvette et restauration  
camping et parc d'attraction



## **9. Informations pratiques**

### **Collecte du tri sélectif**

**La Comcom nous signale une forte augmentation des erreurs de tri depuis la mise en place de la redevance incitative. Nous recevons régulièrement de la CCS un listing des familles qui ne respectent pas le tri donc nous savons exactement quelles sont les personnes qui posent des problèmes. C'est à nous commune de faire le nécessaire afin d'améliorer ce service car ces erreurs augmentent le coût du service et la redevance de chaque usager. Sachez que si le tri n'est pas conforme ou si vous cachez des ordures ménagères dans le tri sélectif, la Comcom devra payer un supplément de plusieurs milliers d'euros qui seront répercutés sur tous les usagers.**

**De plus en plus d'usagers présentent également leurs déchets dans des sacs transparents non conformes et dans des cartons fermés où ils déposent également des ordures ménagères. Les éboueurs ont ordre de déposer un autocollant rouge sur ces sacs et cartons et de ne pas les collecter ainsi que tout ce qui n'est pas conforme au guide du tri. Les contrôles seront de plus en plus fréquents alors en cas de doute il vaut mieux jeter vos déchets dans les ordures ménagères. Nous vous invitons également à relire le guide de tri distribué en début d'année et à respecter les consignes si vous souhaitez avoir vos déchets collectés !**



**Commune de DURLINSDORF**  
RECRUTE un(e)  
**ANIMATEUR(TRICE) pour la surveillance du**  
**restaurant scolaire**

**Formations :**

- Expériences dans le domaine des Accueils de loisirs,
- Qualités relationnelles avec les enfants et un bon sens de l'organisation.

**Missions :**

- Prise en charge des enfants, surveillance et observation des règles de sécurité liées aux activités des accueils de loisirs.
- Mise en place des animations dans le cadre du périscolaire.

Poste CDI Type Intermittent selon la convention collective de l'animation  
Temps partiel Poste à pourvoir au 1er septembre 2017.  
Rémunération selon convention collective de l'animation.  
Groupe B Coefficient 255. Soit à titre indicatif 10,17 € Brut/heure.

**Adresser vos CV et lettres de motivations à la mairie avant le**  
**15 août 2017**

L'ASAME, Association de Soins et d'Aides, recherche sur le secteur de Mulhouse et alentours plusieurs :

- Infirmiers (H/F) sur les secteurs de MULHOUSE et ROUFFACH
- Auxiliaires de vie à domicile (H/F)

L'ASAME recrute des Auxiliaires de Vie dans les secteurs de Bantzenheim, Rixheim, Mulhouse, Cernay, Ferrette, Dannemarie, Seppois, Altkirch et Thann.

- Aide-soignant (H/F) sur le secteur de Mulhouse

Pour plus d'information contacter le responsable des Ressources humaines : Aurélie NIVAROSA par téléphone au 03-89-60-24-24 ou par mail à : [a.nivarosa@asame.fr](mailto:a.nivarosa@asame.fr)

**L'opération tranquillité vacances**

L'opération « Tranquillité vacances » est toujours opérationnelle. Si vous partez en vacances vous pouvez signaler votre départ à l'une des deux brigades de gendarmerie. Il suffit de se présenter lors des horaires d'ouverture des bureaux et le chargé d'accueil prendra note de l'absence à son domicile de la personne concernée. Des passages ponctuels et à divers horaires, seront alors opérés auprès de la résidence concernée.

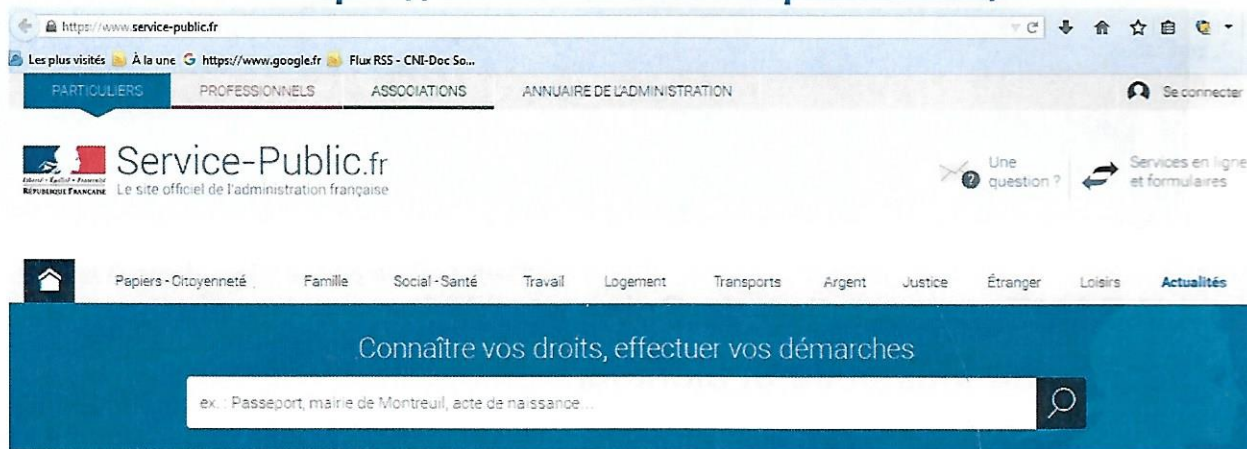
Cette opération n'est pas uniquement valable durant la période estivale, mais tout au long de l'année.



# STOP SITES INTERNET TROMPEURS

*Tout ce que je dois savoir pour ne pas me faire escroquer sur Internet à l'occasion d'une démarche administrative en ligne.*

Le site officiel de l'administration française est :  
<https://www.service-public.fr/>



Sont également officiels les sites terminant par  
**.gouv.fr :**

<https://www.timbre.justice.gouv.fr>

<https://passeport.ants.gouv.fr>

(liste non exhaustive)

LES SITES OFFICIELS COMMENCENT TOUS PAR  
**HTTPS** (s pour sécurisé)

TOUTES LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE SONT  
**GRATUITES**

CONTACT en cas de doute ou d'escroquerie avérée  
**03.89.29.20.79**

7, RUE BRUAT, B.P. 10489 – 68020 COLMAR CEDEX – TEL. 03-89-29-20-00- [www.haut-rhin.gouv.fr](http://www.haut-rhin.gouv.fr)